



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



Luxembourg, le 13 NOV. 2017

Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, bd. F.-D. Roosevelt

L-2450 Luxembourg

Dossier suivi par:
Jérôme KRIER
☎ 247-84837

Ntr.réf.: 2017-3339-Traversini_RépMinTransmis_07-11-2017.doc/2017-JK

Concerne: Question parlementaire n°3339 du 5 octobre 2017 posée par l'Honorable Député Roberto TRAVERSINI concernant les modalités de vente/location d'habitations du Fonds du Logement.

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier électronique du 9 octobre 2017 en relation avec l'objet sous rubrique, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente ma réponse à ladite question parlementaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre au Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre du Logement

Marc HANSEN

Réponse du Ministre du Logement à la question parlementaire n°3339 du 5 octobre 2017, posée par l'Honorable Député Roberto TRAVERSINI concernant les modalités de vente/location d'habitations du Fonds du Logement.

Selon les informations fournies par le Fonds du Logement, ses agents ne font pas visiter un logement par un acquéreur potentiel avant la signature d'un compromis de vente au cas où les travaux sur place ne sont alors pas encore entièrement clôturés et réceptionnés, ceci pour des raisons de sécurité et à cause du caractère non finalisé du bien en vente.

Les ménages acquéreurs sont, par contre, systématiquement invités à effectuer une visite avant la signature de l'acte notarié.

Concernant les biens déjà finalisés au moment du compromis de vente - par exemple, dans l'exercice du droit de préemption conventionné -, le Fonds du Logement m'informe qu'il invite systématiquement les clients à visiter préalablement le logement.

Lors de mon échange de vues, planifié sous peu avec les membres du Conseil d'administration du Fonds du Logement, je ne manquerai pas d'évoquer le sujet soulevé par l'Honorable Député en vue d'une éventuelle flexibilisation des procédures de visite actuellement en place.